

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73126

Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Restauration de peintures
extérieures G.S. Louis
BOUCHET.

M. ché NAULIN

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt neuf septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET
GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFÉIL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND, NAULIN

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation d'un programme de restauration de peintures
extérieures (façades et menuiseries) s'avère indispensable. Il
importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains
bâtiments communaux tels entre autres le G.S. Louis BOUCHET.

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises
locales a permis d'obtenir les offres de prix ci-après :

Entreprise NAULIN Frères	98.746.84
Entreprise OCEANIC	98.441.78
Entreprise BITARD Yves	115.169.59

les autres entreprises (DELAGE, LAVERGNE, BITARD Denis) s'étant
abstenues.

Il ressort de cette consultation que l'entreprise NAULIN
Frères est moins disante.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale
de se prononcer favorablement sur la proposition de l'Entreprise
NAULIN Frères.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308
et 309

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec l'Entreprise NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peintures extérieures du G.S. Louis BOUCHET, le montant du marché étant estimé à QUATRE VINGT HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX FRANCS QUATRE VINGT QUATRE Centimes (88.746,84 Fr) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 903.100 article 232.11, sous la rubrique "Travaux de Bâtiments aux écoles du 1er degré", du Budget Primitif pour l'exercice 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le ~~20 OCT.~~ 1978

Le Sous-Préfet.

[Signature]

P. HUG



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

[Signature]